



Carte de pêche 2014 – Département des LANDES

Version simplifiée et non-exhaustive

CARTE	PERIODE	POUR QUI	PERMET	Où	Tarif
INTERFEDERALE Personne majeure CHI	Carte annuelle (année civile)	+ de 18 ans	Tous modes de pêche 1ère et 2ème catégorie 4 lignes	Landes et 72 autres départements (CHI-EHGO- cf. carte P3)	90,00 €
PERSONNE MAJEURE	Carte annuelle (année civile)	+ de 18 ans	Tous modes de pêche 1ère et 2ème catégorie 4 lignes	Landes	70,00 €
DECOURTE FEMME	Carte annuelle (année civile)	Féminine de + de 18 ans	Tous modes de pêche 1ère et 2ème catégorie 1 seule ligne	Landes et 88 autres départements (CHI-EHGO-URNE - carte P3)	30,00€
PERSONNE MINEURE	Carte annuelle (année civile)	Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1^{er} janvier de l'année	Tous modes de pêche 1ère et 2ème catégorie 4 lignes	Landes et 88 autres départements (CHI-EHGO-URNE - carte P3)	20,00 €
DECOUVERTE -12ans	Carte annuelle (année civile)	Jeune de moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année	Tous modes de pêche 1ère et 2ème catégorie 4 lignes	Landes et 88 autres départements (CHI-EHGO-URNE - carte P3)	4,00 €



Carte de pêche 2014 – Département des LANDES

Version simplifiée et non-exhaustive

CARTE	PERIODE	POUR QUI	PERMET	Où	Tarif
JOURNALIERE	Une journée	Tout le monde	Tous modes de pêche 1ère et 2ème catégorie 4 lignes	Landes	10,00€
HEBDOMADAIRE	7 jours consécutifs	Tout le monde	Tous modes de pêche 1ère et 2ème catégorie 4 cannes	Landes et 88 autres départements (CHI-EHGO-URNE - carte P3)	30,00 €
HEBDOMADAIRE Déjà Membre d'une AAPPMA	7 jours consécutifs	Pour les personnes déjà titulaires d'une carte de pêche et ne souhaitant pas acquérir une réciprocité annuelle	Tous modes de pêche 1ère et 2ème catégorie 4 cannes	Landes et 88 autres départements (CHI-EHGO-URNE - carte P3)	18,00 €
VIGNETTE HALIEUTIQUE	Annuelle (année civile)	(cf. FAQ P4)		(cf. FAQ P4)	25,00 €

Pour tous cas particuliers - contact :



Odile PICARD – 05.58.73.43.79 – federation.aappma.fd40@orange.fr

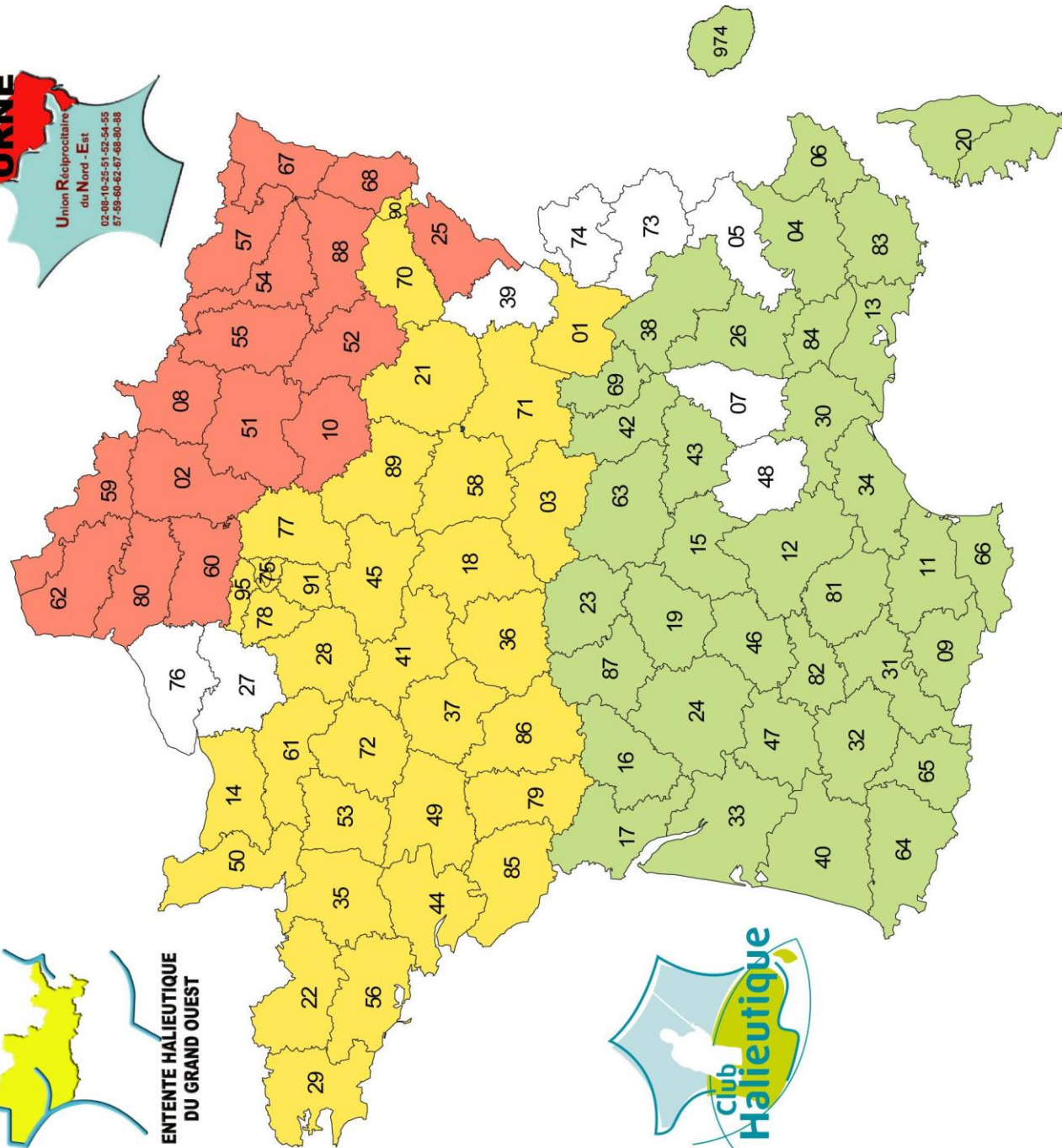
Jérémy HANIN – 06.07.76.79.02 – jeremy.hanin.fd40@orange.fr

www.peche-landes.com

Fédération Départementale des Landes pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

102 Allée Marines – 40400 TARTAS – Téléphone 05 58 73 43 79– E-mail : federation.aappma.40@wanadoo.fr – Site Internet : www.peche-landes.com

Avec la carte interfédérale 2014, pêchez plus loin...



- CHI
- EHGO
- URNE

Réciprocité inter-groupe
CHI / EHGO (sans supplément)

Réciprocité inter-groupe
CHI / EHGO avec l'URNE
moyennant l'achat d'une
vignette en supplément (25€)

Le Club Halieutique Interdépartemental (CHI)

2014

Résidence «Concorde 1» - 23, Rue de Turenne
66100 PERPIGNAN - Tel : 04 68 50 80 12 - Fax : 04 68 50 85 40
club.halieutique@wanadoo.fr - www.club-halieutique.com

Dans quel cas délivrer la vignette du Club Halieutique Interdépartemental à 25 € ?

Le pêcheur est titulaire d'une carte :	La carte a été délivrée par :	Démarche à suivre	
Interfédérale Personne majeure	L'un des départements adhérents du CHI ou de l'EHGO.	Réciprocité GRATUITE	<i>Avec cette carte, on peut pêcher dans TOUS les départements du CHI et de l'EHGO sans vignette supplémentaire.</i>
	L'un des départements adhérents de l'URNE.	Réciprocité PAYANTE	<i>Ces départements ne sont pas réciprocaires avec ceux du CHI et de l'EHGO. Délivrer la vignette à 25 € pour pouvoir pêcher dans TOUS les départements du CHI et de l'EHGO.</i>
Fédérale Personne majeure	Une AAPPMA réciprocaire de l'un des départements adhérents du CHI ou de l'EHGO.	Réciprocité PAYANTE	<i>La réciprocité n'est pas incluse dans cette carte. Délivrer la vignette à 25 € pour pouvoir pêcher dans TOUS les départements du CHI et de l'EHGO.</i>
	Une AAPPMA réciprocaire d'un département non adhérents du CHI ou de l'EHGO.	Réciprocité PAYANTE	<i>La réciprocité n'est pas incluse dans cette carte. Délivrer une carte « personne majeure » sans CPMA d'une AAPPMA réciprocaire et une vignette à 25 € pour pouvoir pêcher dans TOUS les départements du CHI et de l'EHGO.</i>
Découverte femme	Une AAPPMA réciprocaire d'un département adhérent du CHI, de l'EHGO ou de l'URNE ou d'un département non membre de l'un de ces trois groupements.	Réciprocité GRATUITE	<i>Le CHI accorde la réciprocité à tous les titulaires de cette carte, délivrée au tarif préconisé de 30 €.</i>
Hebdomadaire	Une AAPPMA réciprocaire d'un département adhérent du CHI, de l'EHGO ou de l'URNE.		
Personne mineure (12/18 ans)	Une AAPPMA réciprocaire de l'un des départements adhérents du CHI ou de l'EHGO.	Réciprocité GRATUITE	<i>Avec cette carte, on peut pêcher dans TOUS les départements du CHI et de l'EHGO sans vignette supplémentaire.</i>
Découverte enfant» (-12 ans)			
Pour tout type de carte non mentionné ci-dessus ou toute carte avec CPMA délivrée par une AAPPMA non réciprocaire :		Réciprocité PAYANTE	<i>Délivrer une carte identique d'une AAPPMA réciprocaire sans CPMA et une vignette à 25 € pour pouvoir pêcher dans TOUS les départements du CHI et de l'EHGO.</i>